

Compte-rendu Comité Directeur

Épinal, 6 & 7 octobre 2006

Il a été décidé :

1. Au cours du championnat de France 2007 à Aix-les-Bains auront lieu :
 - a. Le stage de l'équipe France jeunes et du club France jeunes
 - b. Un tournoi des parties rapides durant le week-end (la cadence sera définie par la Commission Technique)
 - c. Un tournoi des accompagnateurs
 - d. Des titres de champion de France par catégories Élo seront également décernés. Le Comité Directeur de mars arrêtera les catégories sur proposition de la Commission Technique.
 - e. Le tournoi B sera un tournoi permettant de réaliser une norme de GM.
2. Concernant les nulles par consentement mutuel :
 - a. La France va proposer à la FIDE d'interdire ces nulles dans le règlement international
 - b. Le règlement français va, dans un premier temps, préconiser d'appliquer l'interdiction de ces nulles dans les Open français. De plus, cette interdiction va s'appliquer aux Championnats de France jeunes et adultes. Les modalités d'application seront rédigées par la Commission Technique.
3. Le Championnat de France jeunes aura lieu au Grand-Bornand du 7 au 15 avril 2007.
4. Une dérogation concernant la Ligue d'Ile de France, porte le nombre de joueurs autorisés à participer aux qualifications pour les Championnats de France jeunes à 48 par catégorie.
5. Il est créé un titre d'arbitre jeunes pour les 12-16 ans. Les détails sont inclus dans le règlement intérieur de la DNA.
6. La FFE va demander à la FIDE de prendre en compte les parties jouées lors des coupes fédérales en 1kKO pour le calcul de l'Élo.
7. L'amendement suivant a été établi, allant dans le sens de l'assouplissement : la liste des joueurs du TOP 16 qui doit être fixée en janvier comprendra **entre 8 et 12 joueurs**.
8. La composition des équipes de N1 est remise 15 min avant la ronde.
9. MM Jordi Lopez et Jean-Baptiste Mullon sont nommés à la Commission Technique.
10. Pour l'organisation des différentes phases du TOP 16, les candidatures suivantes retenues :
 - a. Groupe A2 : Vandœuvre (phase 1)
 - b. Groupe B2 : Metz (phase 1)
 - c. Groupe A : Gonfreville (phase 2)
 - d. Groupe B : Montpellier (phase 2)
 - e. NOTA : les candidats pour les groupes A1 et B1 doivent se faire connaître avant le 30 octobre.
11. **Label club formateurs.** Les clubs suivants ont été retenus :
 - a. Échiquier Grenoblois, Échiquier Henri IV, JEEN, La Tour Hiéroise, Sautron, Bischwiller, Marseille Duchamps, Corsica Chess Club, Lyon Olympique, Philidor Mulhouse, Guingamp, Échiquier Centre Vaucluse, Montpellier Echecs, Échiquier Niortais, Bois Colombes, Clichy, Reims Echec&Mat, L'Échiquier Chalonnais, Gonfreville L'Orcher, Échiquier Nîmois, Le Mans, TPG Besançon, Créteil, La tour d'Auvergne Chamalières, Lille, Stanislas Nancy, Rennes Paul Bert, Agneaux Saint-Lô, Cannes Echecs, Lutèce Paris.
 - b. Le label est attribué pour 2 ans tout en étant surveillé

12. Fond d'aide aux projets

- a. Le versement de l'aide est modifié : 50% à l'acceptation u projet et le solde de 50 % à la réception du bilan de l'action et des preuves qu'elle a bien eu lieu.
 - b. Il est demandé aux clubs au-delà des initiatives scolaires, de réfléchir également à des projets dirigés vers le grand public, via des manifestations populaires, ainsi que vers les publics en difficulté .
13. Un groupe de travail visant à organiser les États Généraux des Echecs Français est créé. Il comprend : Jean-Claude Moingt, Leo Battesti, Joanna Pomian, Christian Bleuzen, Jean-Paul Touzé.
 14. Révision de la composition de la Commission Scolaires. Responsable : Jean Azéma. Membres : Jean-Claude Moingt, Léo Battesti, Christophe Choisy, Laineur Chazeau, Christian Bleuzen, Madame Bolla, Monsieur Camguilhem, Monsieur Cittério, Madame Houck, Monsieur Jaouen, Monsieur Levêque, Monsieur Rabineau.
 15. Révision de la composition de la Commission Jeunes : Responsable Christophe Choisy. Membres : Jean Azéma, Christian Bleuzen, Cyril Humeau, Laineur Chazeau, Christine Flear.
Christophe Choisy demeure président du secteur Jeunes.
 16. La FFE met en place une aide à l'organisation des tournois scolaires : à condition que les participants aient une licence B, le montant de l'aide est le suivant : 300 € pour 300 participants, 500 € pour 500 participants, 1000 € pour 1000 participants ou plus.
 17. Suite aux demandes du ministère, il sera proposé à l'AG de janvier une modification de l'année comptable. À ce titre, l'année comptable 2006-2007 sera prolongée exceptionnellement jusqu'à décembre 2007 et ensuite l'année comptable correspondra à l'année calendaire.
 18. Le règlement du championnat de France féminin est adopté.
 19. Echec et Mat Junior est créé. Le premier numéro paraîtra en décembre 2006.
 20. Une lettre du dirigeant, diffusée tous les deux mois, est créée.
 21. Il est décidé d'accepter la création des clubs d'échecs dont les membres sont dispersés sur le territoire. Un tel club doit procéder à la déclaration à la préfecture et devient membre de la ligue dont dépend son siège. Il doit également avoir 5 licenciés A. Concernant des clubs ayant essentiellement une existence via Internet, la création d'un Elo fédéral Internet est mise à l'étude.
 22. À partir du 1/09/2007 tout joueur participant à un Open doit posséder une licence A, même s'il s'agit d'un joueur étranger. Celui-ci est alors affilié au club de son choix ou au club de l'organisateur.
 23. Le Comité Directeur réaffirme son soutien et sa confiance quant à l'application des règlements fédéraux, à la CADE.